

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°89-2022-251

PUBLIÉ LE 7 OCTOBRE 2022

# Sommaire

# Direction départementale des finances publiques de l'Yonne /

89-2022-09-01-00028 - Délégation de signature trésorerie JOigny (2 pages)	Page 3
89-2022-09-13-00007 - Délégation de signature trésorerie Migennes (1 page)	Page 6
89-2022-09-01-00029 - Procuration Blanchebarbe Céline (1 page)	Page 8
89-2022-09-13-00008 - Procuration BOULAND Jonathan (1 page)	Page 10
89-2022-09-01-00032 - Procuration Gourier Valerie (1 page)	Page 12
89-2022-09-01-00030 - Procuration Lubrano Corinne (1 page)	Page 14
89-2022-09-14-00002 - Procuration Muller Nicole (1 page)	Page 16
89-2022-09-01-00031 - Procuration Picard Evelyne (1 page)	Page 18
89-2022-09-01-00033 - Procuration Virginie Logez (1 page)	Page 20

89-2022-09-01-00028

Délégation de signature trésorerie JOigny



Liberté Égalité Ferrevnité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE DE JOIGNY
Quai du 1° Dragons
89300 JOIGNY
TÉLÉPHONE: 03 86 92 47 25
MÉL: t089023@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Horaires d'ouverture : lundi, mardi et jeudi : 9 h 00 à 12 h 00 - 13 h 00 à 16 h 00

Vendredi : 9 h 00 à 12 h 00 Avec ou sans rendez-vous.

Votre correspondant : Denis GIRARD

Tél: 03 86 92 47 01

Courriel: jean-francois.leger@dgfip.finances.gouv.fr

Joigny, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

### DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA TRÉSORERIE DE JOIGNY

Le comptable, responsable de la trésorerie de Joigny ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

#### Arrête:

### Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mme ALAPHILIPPE ALLEZY Florence, Inspecteur des Finances Publiques, adjointe au comptable chargé de la trésorerie de Joigny, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, sans limitation de durée, avec une limite de montant fixée à 5.000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

#### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;



Liberté Égalité Fraternité

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
LOGEZ Virginie	Contrôleur	12 mois et 1.500 €
GOURIER Valérie	Contrôleur	12 mois et 1.500 €
BLANCHEBARBE Céline	Contrôleur	12 mois et 1.500 €
LUBRANO Corinne	agent	3 mois et 1.000 €
PICARD Evelyne	agent	3 mois et 1.000 €

#### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Yonne

Le Trésorier Denis GIRARD

> Denis GIRARD Inspecteur divisipnnaire des Finances Publiques Comptable public de Joigny par intérim

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

89-2022-09-13-00007

Délégation de signature trésorerie Migennes

MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS

Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE DE MIGENNES 6 rue du 4 septembre 89400 MIGENNES TÉLÉPHONE : 03 86 80 52 71 MÉL : t089027@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Floraires d'ouverture : lundi, mardi et jeudi : 8 h 30 à 12 h 00 - 13 h 30 à 16 h 00

Votre correspondant : Denis GIRARD

Tél: 03 86 80 23 76

Courriel: denis.girard1@dgfip.finances.gouv.fr

Migennes, le 13 septembre 2022

## DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA TRÉSORERIE DE MIGENNES

Le comptable, responsable de la trésorerie de Migennes;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

#### Arrête :

#### Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
BOULAND Jonathan	Agent	12 mois et 1500€
MULLER Nicole	Contrôleur principal	3 mois et 1000€
LACASSAGNE Thierry	Agent	3 mois et 1000€

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Yonne

Denis GIRARD Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, Trésorerie de MIGENNES le Trésorier, Denis GIRARD

89-2022-09-01-00029

Procuration Blanchebarbe Céline



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'YONNE

Trésorerie de Joigny Quai du 1° Dragons 89300 JOIGNY

TÉLÉPHONE: 03 86 92 47 01

MÉL.: t089023@dgfip.finances.gouv.fr

### PROCURATION SOUS SEING PRIVE

à donner par les trésoriers à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents

Le soussigné, Denis GIRARD, trésorier de Joigny déclare :

Constituer pour son mandataire spécial, Madame Céline BLANCHEBARBE, contrôleur des Finances Publiques.

De façon permanente, mais sous sa responsabilité, lui donner pouvoir de signer tous les actes relatifs au secteur public local, du recouvrement SPL, à la comptabilité de l'Etat, aux relations avec la Poste, aux valeurs inactives ainsi que les bordereaux d'envoi et courrier divers concernant ses activités

En son absence et en l'absence de Mme Florence ALAPHILIPPE ALLEZY, lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour elle et en son nom, de façon permanente, la Trésorerie de Joigny, d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes les sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre de ce soit, par tous les contribuables, débiteurs et créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes les poursuites, d'acquitter tous les mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites et d'en retirer récépissés, de le représenter auprès de l'Administration des Postes pour toute opération. En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous les actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de Joigny, entendant ainsi transmettre à Madame Céline BLANCHEBARBE, tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui, lui sont confiés, à condition de n'en faire usage qu'en son absence et celle de Mme Florence ALAPHILIPPE ALLEZY.

Par ailleurs, en vertu des diverses instructions applicables en matière de recouvrement contentieux, en son absence et celle de Mme Florence ALAPHILIPPE ALLEZY, Madame Céline BLANCHEBARBE est autorisée à effectuer les déclarations de créances en matières de procédures collectives et à ester en justice.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aurait pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à joigny le 1er septembre 2022

Le Mandataire

Madame Céline BLANCHEBARBE

Le Mandant

Inspecteur d

Comptable public

Monsieur Denis GIRARD Trésorier de Joigny

MINISTÈRE DE L'ACTION

89-2022-09-13-00008

Procuration BOULAND Jonathan



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES** TRESORERIE DE MIGENNES 6 rue du 4 septembre 89400 MIGENNES

### PROCURATION SOUS SEING PRIVE

Le soussigné Denis GIRARD. Trésorier de MIGENNES Déclare :

Constituer pour son mandataire spécial et général M Jonathan BOULAND, agent des Finances Publiques

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de MIGENNES.

Lui donner procuration générale à l'effet de signer en cas d'empêchement de sa part sans que le non empêchement soit opposable aux tiers, tous les actes relatifs à la gestion de la Trésorerie de MIGENNES et aux affaires qui s'y rattachent.

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient légitimement être dues, à quelque titre que ce soit, par tous les contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner et retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration, d'opérer à la DDFIP les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de le représenter auprès des agents de l'administration des postes pour toute opération.

L'autoriser à effectuer les déclarations de créances et à agir en justice.

En conséquence, entendre ainsi transmettre à M Jonathan BOULAND

GIRARD

Tous les pouvoirs suffisants pour qu'ils puissent, sans son concours mais sous sa responsabilité gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à MIGENNES, le (1) 13 Septe 211

SIGNATURE DU MANDANT (2):

SIGNATURE DU MANDATAIRE

eur Divisionnaire nces Publiques Visé le ..... rie de MIGENNES

Le

(2) précéder la signature de « bon pour pouvoir »

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

89-2022-09-01-00032

Procuration Gourier Valerie



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'YONNE

Trésorerie de Joigny Quai du 1° Dragons 89300 JOIGNY

TÉLÉPHONE: 03 86 92 47 01

MÉL.: t089023@dgfip.finances.gouv.fr

## PROCURATION SOUS SEING PRIVE

à donner par les trésoriers à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents

Le soussigné, Denis GIRARD, trésorier de Joigny déclare :

Constituer pour son mandataire spécial, Madame Valérie GOURIER, contrôleur des Finances Publiques.

<u>De façon permanente</u>, mais sous sa responsabilité, lui donner pouvoir de signer tous les actes relatifs au secteur public local, du recouvrement SPL, à la comptabilité de l'Etat, aux relations avec la Poste, aux valeurs inactives ainsi que les bordereaux d'envoi et courrier divers concernant ses activités

En son absence et en l'absence de Mme Florence ALAPHILIPPE ALLEZY, lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour elle et en son nom, de façon permanente, la Trésorerie de Joigny, d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes les sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre de ce soit, par tous les contribuables, débiteurs et créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes les poursuites, d'acquitter tous les mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites et d'en retirer récépissés, de le représenter auprès de l'Administration des Postes pour toute opération. En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous les actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de Joigny, entendant ainsi transmettre à Madame Valérie GOURIER, tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui, lui sont confiés, à condition de n'en faire usage qu'en son absence et celle de Mme Florence ALAPHILIPPE ALLEZY.

Par ailleurs, en vertu des diverses instructions applicables en matière de recouvrement contentieux, en son absence et celle de Mme Florence ALAPHILIPPE ALLEZY, Madame Valérie GOURIER est autorisée à effectuer les déclarations de créances en matières de procédures collectives et à ester en justice.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aurait pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à joigny le 1er septembre 2022,

Le Mandataire

Madame Valérie GOURIER

Le Mandant

Denis OfRARD
Inspecteur divisionnane
des Finances Publiques
Comptable public
de/Joigny par intérim

Monsieur Denis GIRARD

Trésorier de Joigny

89-2022-09-01-00030

Procuration Lubrano Corinne



DIRECTION DÉPARTEMENTALE

DES FINANCES PUBLIQUES DE L'YONNE

Trésorerie de Joigny Quai du 1° Dragons 89300 JOIGNY

TÉLÉPHONE : 03 86 92 47 01

MÉL.: t089023@dgfip.finances.gouv.fr

### PROCURATION SOUS SEING PRIVE

à donner par les trésoriers à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents

Le soussigné, Denis GIRARD, trésorier de Joigny déclare :

Constituer pour son mandataire spécial, Madame Corinne LUBRANO, Agente d'Administration des Finances Publiques.

<u>De façon permanente</u>, mais sous sa responsabilité, lui donner pouvoir de signer tous les actes relatifs à la comptabilité de l'État et la caisse, aux relations avec la Poste, aux valeurs inactives ainsi que les bordereaux d'envoi et courrier divers concernant ses activités, notamment le recouvrement amiable et contentieux des produits locaux.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aurait pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à Joigny le 1er septembre 2022,

Le Mandataire

Madame Corinne LUBRANO

Le Mandant

Denis GRARD
Inspecteur division naire
Inspecteur division naire
des Finances Publice
De Acomptable public
De Acomptable public

Monsieur Denis GIRARD Trésorier de Joigny

89-2022-09-14-00002

Procuration Muller Nicole



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES TRESORERIE DE MIGENNES 6 rue du 4 septembre 89400 MIGENNES

# PROCURATION SOUS SEING PRIVE

Le soussigné Denis GIRARD. Trésorier de MIGENNES Déclare:

Constituer pour son mandataire spécial et général Mme Nicole MULLER, contrôleur principal des Finances Publiques

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie de MIGENNES.

Lui donner procuration générale à l'effet de signer en cas d'empêchement de sa part sans que le non empêchement soit opposable aux tiers, tous les actes relatifs à la gestion de la Trésorerie de MIGENNES et aux affaires qui s'y rattachent.

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient légitimement être dues, à quelque titre que ce soit, par tous les contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner et retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournier tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration, d'opérer à la DDFIP les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de le représenter auprès des agents de l'administration des postes pour toute opération.

L'autoriser à effectuer les déclarations de créances et à agir en justice.

En conséquence, entendre ainsi transmettre à Mme Nicole MULLER Tous les pouvoirs suffisants pour qu'ils puissent, sans son concours mais sous sa responsabilité gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à MIGENNES , le (1)04 septembre 2019

(2) précéder la signature de « bon pour pouvoir »

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

89-2022-09-01-00031

Procuration Picard Evelyne



DIRECTION DÉPARTEMENTALE

DES FINANCES PUBLIQUES DE L'YONNE

Trésorerie de Joigny Quai du 1° Dragons 89300 JOIGNY

TÉLÉPHONE: 03 86 92 47 01

MÉL.: t089023@dgfip.finances.gouv.fr

### PROCURATION SOUS SEING PRIVE

à donner par les trésoriers à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents

Le soussigné, Denis GIRARD, Trésorier de Joigny déclare :

Constituer pour son mandataire spécial, Madame Evelyne PICARD, Agente d'Administration des Finances Publiques.

<u>De façon permanente</u>, mais sous sa responsabilité, lui donner pouvoir de signer tous les actes relatifs à la comptabilité de l'État et la caisse, aux relations avec la Poste, aux valeurs inactives ainsi que les bordereaux d'envoi et courrier divers concernant ses activités

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aurait pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à Joigny le 1er septembre 2022,

Le Mandataire

Le Mandant

Madame Evelyne PICARD

Monsieur Denis GIRARD Trésorier de Joigny

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

89-2022-09-01-00033

Procuration Virginie Logez



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'YONNE

Trésorerie de Joigny Quai du 1° Dragons 89300 JOIGNY

TÉLÉPHONE : 03 86 92 47 01

MÉL.: t089023@dgfip.finances.gouv.fr

### PROCURATION SOUS SEING PRIVE

à donner par les trésoriers à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents

Le soussigné, Denis GIRARD, trésorier de Joigny déclare :

Constituer pour son mandataire spécial, Madame Virginie LOGEZ, contrôleur des Finances Publiques.

<u>De façon permanente</u>, mais sous sa responsabilité, lui donner pouvoir de signer tous les actes relatifs au secteur public local, du recouvrement SPL, à la comptabilité de l'Etat, aux relations avec la Poste, aux valeurs inactives ainsi que les bordereaux d'envoi et courrier divers concernant ses activités

En son absence et en l'absence de Mme Florence ALAPHILIPPE ALLEZY, lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour elle et en son nom, de façon permanente, la Trésorerie de Joigny, d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes les sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre de ce soit, par tous les contribuables, débiteurs et créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes les poursuites, d'acquitter tous les mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites et d'en retirer récépissés, de le représenter auprès de l'Administration des Postes pour toute opération. En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous les actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de Joigny, entendant ainsi transmettre à Madame Virginie LOGEZ, tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui, lui sont confiés, à condition de n'en faire usage qu'en son absence et celle de Mme Florence ALAPHILIPPE ALLEZY.

Par ailleurs, en vertu des diverses instructions applicables en matière de recouvrement contentieux, en son absence et celle de Mme Florence ALAPHILIPPE ALLEZY, Madame Virginie LOGEZ est autorisée à effectuer les déclarations de créances en matières de procédures collectives et à ester en justice.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aurait pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à joigny le 1er septembre 2022

Le Mandataire

Madame Virginie LOGEZ

Le Mandant

Denis GIRABO

Inspecteur di

Monsieur Denis GIRARD

Trésorier de Joigny

MINISTÈRE DE L'ACTION